Journal Officiel du District Artois N°787 du mardi 7 juin 2022

HEBDO FOOT ARTOIS

Chemin des Manufactures – 62800 LIEVIN Tél : 03 21 45 63 20 – Fax : 03 21 45 63 21 - @ : secretariat@artois.fff.fr

SOMMAIRE

1. DISCIPLINE – Prochaines réunions
2. FINANCES
3. COMPETITIONS SENIORS – Forfaits généraux
4. COMMISSION ETHIQUE – Réunion du 25 mai 2022
5. GESTION des LITIGES – Restreinte du 1er juin 2022
6. GESTION des LITIGES – Restreinte du 2 juin 2022
7. GESTION des LITIGES – Réunion du 3 juin 2022
8. TOURNOIS et RASSEMBLEMENTS HOMOLOGUES

DISCIPLINE
PROCHAINES REUNIONS

Les joueurs exclus et toutes les personnes licenciées dont le nom a été porté sur la feuille de match à la suite d'incidents survenus avant, pendant ou après la rencontre, doivent :
¤ soit, se présenter, munis d'une pièce d'identité, à la Maison du District Artois à LIEVIN ;
¤ soit, envoyer, dans les 24 heures, suivant l'incident en cause, un rapport circonstancié sur les faits qui lui sont reprochés, en y joignant OBLIGATOIREMENT la photocopie d'une pièce d'identité.

→ Le VENDREDI 17 JUIN (de 17 heures 45 à 19 heures) pour les exclusions et les incidents survenus du lundi 30 MAI au 10 JUIN 2022, y compris les matchs arrêtés
→ Le VENDREDI 24 JUIN (de 17 heures 45 à 19 heures) pour les exclusions et les incidents survenus jusqu'au 19 JUIN 2022, y compris les matchs arrêtés

Le Président de la Commission :
Bernard DEJARDIN.

Parution du mardi 7 juin 2022

FINANCES

En application du barème financier, les clubs suivants ayant terminé la saison avec une équipe Seniors B ou C supplémentaire se verront mandater la somme de 50 euros :

AS CAUCHY – US NOYELLES sous LENS – RC BRUAY –

Richard RATAJCZAK.

Parution du mardi 7 juin 2022

COMPETITIONS SENIORS

FORFAITS GENERAUX

→ Forfait général de **ROCLINCOURT** en Senior D5 – Groupe C – Amende de 75 euros.

→ Forfait général de **CAMBLAIN AUBIGNY** en Senior D6 – Groupe E – Amende de 75 euros.

Le Président de la Commission :
Richard RATAJCZAK.

Parution du mardi 7 juin 2022

ETHIQUE

Réunion du : **A**	Mercredi 25 mai 2022 LIEVIN
Président :	M. Jean DENEUVILLE -
Présents :	MM. Jean Luc BERNARD – Michel KLECHA – Claudian PHILIPPE -
Excusés :	MM. Denis LAMORILLE – Pascal LEPROVOST – Serge PAUCHET -

Match : Seniors D5 – GROUPE B : RCV BETHUNE/VERQUIGNEUL du 20 MARS 2022

√ Suite à l'absence de **Monsieur René LEMAIRE**, président de **VERQUIGNEUL** à la réunion du 27 Avril 2022, la commission avait décidé de reconvoquer ce dernier.

√ Monsieur **LEMAIRE** s'est excusé d'être absent à la première convocation, il n'aurait pas reçu le courrier.

√ Après avoir lu les divers courriers reçus de la Mairie de **VERQUIGNEUL, Monsieur LEMAIRE** nous a précisé qu'il avait reçu un courrier de la Municipalité lui précisant que la subvention avait été bloquée par le conseil municipal.

√ **Monsieur LEMAIRE** nous a précisé qu'il quitterait le club après l'assemblée générale du 10 Juin 2022 pour ne pas entrer en conflit avec **Monsieur CHRETIEN**, Maire de **VERQUIGNEUL**, avec qui il ne pouvait plus communiquer depuis le départ de son fils pour le RCV BETHUNE, et, surtout pour les 130 licenciés.
Monsieur **Antoine DUVAL** devrait être le nouveau Président.

Le Président de la Commission :
Jean DENEUVILLE

GESTION des LITIGES SPORTIFS et ADMINISTRATIFS

Réunion du : A	Restreinte mercredi 1er juin 2022 LIEVIN
Présidente :	Mme Nathalie COCKENPOT -
Présent :	M. Marc TINCHON –

RESERVES ET HOMOLOGATIONS - Date d'application le 2 juin 2022

Les membres de la commission licenciés dans un club, ne participent ni aux délibérations, ni aux votes concernant leurs équipes et celles évoluant dans les mêmes catégories, divisions et groupes que les leurs.

JOURNEES du 26 MAI 2022

COUPE DIDIER DEMANDRILLE

24522447 – FCE LA BASSEE – SCPP WINGLES (b)

Réserve d'avant match de LA BASSE sur la qualification et la participation de l'ensemble des joueurs du club WINGLES pour le motif suivant : des joueurs du club de WINGLES SCPP sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain
Réserve confirmée, appuyée, recevable dans la forme
Sur le fond, la commission rejette cette réserve, aucun joueur de cette rencontre n'ayant participé au dernier match joué par WINGLES 1
Résultat acquis sur le terrain. Score 1 – 4.
Droits conservés.

COUPE LOUIS LETEVE

24522671 – ES SAINT LAURENT FEUCHY (c) – AS FREVENT

Réserve d'avant match de FREVENT sur la qualification et la participation de l'ensemble des joueurs du club SAINT LAURENT FEUCHY pour le motif suivant : des joueurs du club de SAINT LAURENT FEUCHY sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain
Réserve confirmée, appuyée, recevable dans la forme
Sur le fond, la commission rejette cette réserve, aucun joueur de cette rencontre n'ayant participé au dernier match joué par SAINT LAURENT FEUCHY 1 et 2.
Résultat acquis sur le terrain. Score 3 – 1.
Droits conservés.

COUPE LUCAS CICA

24522451 – JF MAZINGARBE (b) – OLYMPIQUE VENDIN (b)

1/ Réserve d'avant match de MAZINGARBE sur la qualification et la participation de l'ensemble des joueurs du club VENDIN pour le motif suivant : des joueurs du club de VENDIN sont susceptibles d'avoir

participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain
Réserve confirmée, appuyée, recevable dans la forme
Sur le fond, la commission rejette cette réserve, aucun joueur de cette rencontre n'ayant participé au dernier match joué par VENDIN.
Résultat acquis sur le terrain. Score 0 – 3.
Droits conservés.
2/ Réserve d'avant match de MAZINGARBE sur la qualification et / ou la participation de l'ensemble des joueurs du club VENDIN pour le motif suivant : des joueurs du club VENDIN sont susceptibles d'être inscrits sur la feuille de match plus de 3 joueurs ayant joué plus de 10 matchs avec une équipe supérieure du club VENDIN O.
Réserve confirmée, appuyée, recevable dans la forme
Sur le fond, la commission rejette cette réserve, 1 joueur de cette rencontre a participé à plus de 10 rencontres jouées par VENDIN 1.
Résultat acquis sur le terrain. Score 0 – 3.
Droits conservés

24522452 – USO MEURCHIN (c) – SC FOUQUIERES (b)

1/ Réclamation de FOUQUIERES sur la participation de l'ensemble des joueurs du club MEURCHIN pour le motif suivant : des joueurs du club de MEURCHIN sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain
Réclamation appuyée, recevable dans la forme
Sur le fond, la commission rejette cette réserve, aucun joueur de cette rencontre n'ayant participé au dernier match joué par MEURCHIN 2 *(MEURCHIN 1 jouant le même jour en Coupe plateau*).
Résultat acquis sur le terrain. Score 3 – 2.
Droits conservés.
2/ Réclamation de FOUQUIERES sur la participation de l'ensemble des joueurs du club de MEURCHIN pour le motif suivant : des joueurs du club MEURCHIN sont susceptibles d'être inscrits sur la feuille de match plus de 3 joueurs ayant joué plus de 10 matchs avec une équipe supérieure du club MEURCHIN.
Réclamation appuyée, recevable dans la forme
Sur le fond, la commission rejette cette réserve, 2 joueurs de cette rencontre ont participé à plus de 10 rencontres jouées par MEURCHIN 1 et 2.
Résultat acquis sur le terrain. Score 3 – 2.
Droits conservés

COUPE ARTOIS FEMININES

24522454 – US ROUVROY – OLYMPIQUE LIEVIN

Réserve technique de LIEVIN posée à la 88ème mn par Madame GAMBIER Virginie, dirigeante, concernant le changement de gardien en cours par un joueur de champ à savoir le n° 1 pour le n° 7.
Réserve technique confirmée, appuyée, irrecevable dans la forme.
Sur le fond, la commission rejette cette réserve technique qui doit être déposée par la capitaine de l'équipe *(Article 119 des RG du District ARTOIS).*

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours (2 jours pour les matchs de coupe ou brassage) à compter de la notification officielle ou de la publication de la décision contestée accompagné d'un droit d'appel et des frais de dossier de 65 euros (article 152 des Règlements Généraux du District Artois).

La Présidente de la commission
Nathalie COCKENPOT

Le Secrétaire
Marc TINCHON

GESTION des LITIGES SPORTIFS et ADMINISTRATIFS

Réunion du :	Restreinte du jeudi 2 juin 2022
A	LIEVIN
Présidente :	Mme Nathalie COCKENPOT -
Présent :	M. Marc TINCHON -

FORFAITS – RECTIFICATIF - JOURNEE DU 21 MAI

U18 D4 – GROUPE D

Rencontre 56181.2 : VALLEE la TERNOISE / ESD ISBERGUES (b)
Forfait d'ISBERGUES
VALLEE la TERNOISE bat ISBERGUES par forfait - score 5/0.
Amende de 15 € à ISBERGUES – 1er forfait

FORFAITS

JOURNEES DES 26 – 28 et 29 MAI

SENIORS D3 – GROUPE A

Rencontre 50312.2 : COS MARLES (b) / FC HINGES
Forfait de MARLES
HINGES bat MARLES par forfait - score 5/0.
Amende de 100 € à MARLES – 1er forfait

SENIORS D4 – GROUPE A

Rencontre 50508.2 : ES ANZIN (b) / ES BOIS BERNARD
Forfait de BOIS BERNARD
ANZIN bat BOIS BERNARD par forfait - score 5/0.
Amende de 100 € à BOIS BERNARD – 1er forfait

SENIORS D5 – GROUPE D

Rencontre 50970.2 : US COURCELLES (b) / FC BEAUMONT
Forfait de BEAUMONT
COURCELLES bat BEAUMONT par forfait - score 5/0.
Amende de 60 € à BEAUMONT – 2eme forfait

SENIORS D6 – GROUPE C

Rencontre 51231.2 : FC HERSIN (b) / FC CALONNE FOSSE 6
Forfait de CALONNE FOSSE 6
HERSIN bat CALONNE FOSSE 6 par forfait - score 5/0.
Amende de 60 € à CALONNE FOSSE 6 – 1er forfait

Rencontre 51233.2 : ES HAILLICOURT / US HESDIGNEUL (b)
Forfait d'HESDIGNEUIL
HAILLICOURT bat HESDIGNEUL par forfait - score 5/0.
Amende de 60 € à HESDIGNEUL – 2eme forfait

SENIORS D7 – GROUPE A
Rencontre 51543.2 : US MONDICOURT (b) / AS MAROEUIL (b)
Forfait de MAROEUIL
MONDICOURT bat MAROEUIL par forfait - score 5/0.
Amende de 60 € à MAROEUIL – 1er forfait

SENIORS D7 – GROUPE B
Rencontre 51606.2 : AS BONNIERES HOUVIN / ES OURTON (b)
Forfait d'OURTON (b)
BONNIERES HOUVIN bat OURTON par forfait - score 5/0.
Amende de 60 € à OURTON – 1er forfait
Rencontre 51607.2 : AEP VERDREL (b) / US BOUBERS (b)
Forfait d'US BOUBERS
VERDREL bat BOUBERS par forfait - score 5/0.
Amende de 60 € à BOUBERS – 2eme forfait
Rencontre 51610.2 : CS PERNES (b) / US MONCHY BRETON (b)
Forfait de MONCHY BRETON
PERNES bat MONCHY BRETON par forfait - score 5/0.
Amende de 60 € à MONCHY BRETON – 1er forfait

SENIORS D7 – GROUPE F
Rencontre 51870.2 : FCE LA BASSEE / ES DOUVRIN (b)
Forfait de DOUVRIN
LA BASSEE bat DOUVRIN par forfait - score 5/0.
Amende de 60 € à DOUVRIN – 1er forfait

VETERANS A 11 – GROUPE 1
Rencontre 51913.2 : BULLY CHARCOT / US LESTREM
Forfait de LESTREM
BULLY bat LESTREM par forfait - score 5/0.
Amende de 60 € à LESTREM – 1er forfait

VETERANS A 11 – GROUPE 6
Rencontre 52240.2 : FC MONTIGNY / AAFA
Forfait d'AAF AUBY
MONTIGNY bat AUBY par forfait - score 5/0.
Amende de 60 € à AUBY – 2eme forfait

VETERANS A 11 – GROUPE 7
Rencontre 52166.2 : SC FOUQUIERES / US MAISNIL
Forfait de MAISNIL
FOUQUIERES bat MAISNIL par forfait - score 5/0.
Amende de 60 € à MAISNIL– 2eme forfait

VETERANS A 7 – GROUPE A

Rencontre 52597.2 : US LAPUGNOY / USO BRUAY

Forfait de BRUAY
LAPUGNOY bat BRUAY par forfait - score 5/0.
Amende de 60 € à BRUAY – 1er forfait
Match retour à LAPUGNOY le 11 juin 2022.

Rencontre 52599.2 : US SAINT POL / FC BUSNES

Forfait de BUSNES
SAINT POL bat BUSNES par forfait - score 5/0.
Amende de 60 € à BUSNES – 1er forfait

VETERANS A 7 – GROUPE D

Rencontre 52899.2 : CARVIN EPINOY / FCH LENS

Forfait de LENS
CARVIN bat LENS par forfait - score 5/0.
Amende de 60 € à LENS – 1er forfait

Rencontre 52900.2 : FC BEAUMONT / US ABLAIN

Forfait d'ABLAIN
Beaumont bat ABLAIN par forfait - score 5/0.
Amende de 60 € à ABLAIN – 1er forfait

FEMININES SENIORS A 7 – GROUPE A

Rencontre 52929.2 : FC MERICOURT / US GRENAY

Forfait de MERICOURT
GRENAY bat MERICOURT par forfait - score 5/0.
Amende de 60 € à MERICOURT – 1er forfait

U18 – D1

Rencontre 55934.2 : ES SAINT LAURENT / USO BRUAY

Forfait de BRUAY
SAINT LAURENT bat BRUAY par forfait - score 5/0.
Amende de 60 € à BRUAY – 1er forfait

U18 D2 – GROUPE A

Rencontre 55962.2 : US SAINT POL / AS LOISON

Forfait de LOISON
SAINT POL bat LOISON par forfait - score 5/0.
Amende de 60 € à LOISON – 2eme forfait

U18 D2 – GROUPE B

Rencontre 55992.2 : OLYMPIQUE HENIN / SC SAINT NICOLAS

Forfait d'OLYMPIQUE HENIN
SAINT NICOLAS bat HENIN OLYMPIQUE par forfait - score 5/0.
Amende de 60 € à OLYMPIQUE HENIN – 1er forfait

U18 D3 – GROUPE B

Rencontre 56048.2 : FC LILLERS / US GRENAY

Forfait de GRENAY
LILLERS bat GRENAY par forfait - score 5/0.
Amende de 60 € à GRENAY – 1er forfait

U18 D3 – GROUPE C

Rencontre 56073.2 : USO MEURCHIN / US COURCELLES

Forfait de COURCELLES
MEURCHIN bat COURCELLES par forfait - score 5/0.
Amende de 60 € à COURCELLES – 2eme forfait

U18 D4 – GROUPE A

Rencontre 56103.2 : AS BBV / AS MAROEUIL HABARCQ

Forfait d'AS BBV
MAROEUIL HABARCQ bat AS BBV par forfait - score 5/0.
Amende de 60 € à AS BBV – 2eme forfait

U18 D4 – GROUPE C

Rencontre 56157.2 : USA LIEVIN / US BEUVRY

Forfait d'USA LIEVIN
BEUVRY bat LIEVIN par forfait - score 5/0.
Amende de 60 € à LIEVIN – 1er forfait

U18 D4 – GROUPE D

Rencontre 56186.2 : AJ RUITZ / UC DIVION

Forfait de DIVION
RUITZ bat DIVION par forfait - score 5/0.
Amende de 60 € à DIVION – 1er forfait

U17 DISTRICT – GROUPE B

Rencontre 57126.2 : USO LENS / CARVIN RUCH (du 26 mai)

Forfait de CARVIN RUCH
LENS bat CARVN par forfait - score 5/0.
Amende de 60 € à CARVIN RUCH – 1er forfait

Rencontre 57132.2 : AS PTT ARRAS / CARVIN RUCH

Forfait de CARVIN RUCH
ARRAS bat CARVIN par forfait - score 5/0.
Amende de 60 € à CARVIN RUCH – 2eme forfait

U16 D2 – GROUPE A

Rencontre 56243.2 : US MONCHY au BOIS / FC MONTIGNY

Forfait de MONTIGNY
MONCHY au BOIS bat MONTIGNY par forfait - score 5/0.
Amende de 60 € à MONTIGNY – 2eme forfait

U16 D2 – GROUPE B

Rencontre 56270.2 : NORRENT CAMBLAIN / ES HAISNES

Forfait de NORRENT CAMBLAIN
HAISNES bat NORRENT CAMBLAIN par forfait - score 5/0.
Amende de 60 € à NORRENT CAMBLAIN – 1er forfait

U16 D2 – GROUPE C

Rencontre 56297.2 : US RIVIERE / ES ANZIN (b)

Forfait de RIVIERE
ANZIN bat RIVIERE par forfait - score 5/0.
Amende de 60 € à RIVIERE – 1er forfait

U15 A 8 – GROUPE C

Rencontre 56749.2 : FC HERSIN / CSO MARLES (b)

Forfait de MARLES
HERSIN bat MARLES par forfait - score 5/0.
Amende de 60 € à MARLES – 1er forfait

U15 A 8 – GROUPE D

Rencontre 56778.2 : FC ANNAY / OLYMPIQUE VENDIN

Forfait de VENDIN
ANNAY bat VENDIN par forfait - score 5/0.
Amende de 60 € à VENDIN – 2eme forfait

U15 D2 – GROUPE B

Rencontre 56372.1 : US GONNEHEM / COS MARLES

Forfait de GONNEHEM
MARLES bat GONNEHEM par forfait - score 5/0.
Amende de 60 € à GONNEHEM – 1er forfait

U15 D4 – GROUPE F

Rencontre 56635.2 : SC FOUQUIERES / AFC LIBERCOURT

Forfait de FOUQUIERES
LIBERCOURT bat FOUQUIERES par forfait - score 5/0.
Amende de 60 € à FOUQUIERES – 2eme forfait

U14 D2

Rencontre 56661.2 : US NOYELLES sous LENS / ES SAINT LAURENT

Forfait de SAINT LAURENT
NOYELLES sous LENS bat SAINT LAURENT par forfait - score 5/0.
Amende de 60 € à SAINT LAURENT – 1er forfait

FUTSAL D1

Rencontre 54460.2 : LIBERCOURT FUTSAL (b) / LENS UNITED

Forfait de LENS UNITED
LIBERCOURT bat LENS UNITED par forfait - score 5/0.
Amende de 60 € à LENS UNITED – 1er forfait

FUTSAL D3

Rencontre 54533.2 : NOYELLES GODAULT FUTSAL / HERSIN FUTSAL (b)

Forfait d'HERSIN
NOYELLES GODAULT bat HERSIN par forfait - score 5/0.
Amende de 60 € à HERSIN – 1er forfait

COUPE DU TERNOIS SENIORS

Rencontre 57555.1 : AS TINCQUIZEL (b) / US HEUCHIN LISBOURG

Forfait de TINCQUIZEL
HEUCHIN LISBOURG bat TINCQUIZEL par forfait - score 5/0.
Amende de 25 € à TINCQUIZEL

Rencontre 57558.1 : CAMBLAIN AUBIGNY / CS PERNES

Forfait de CAMBLAIN AUBIGNY
PERNES bat CAMBLAIN AUBIGNY par forfait - score 5/0.
Amende de 25 € à CAMBLAIN AUBIGNY

Rencontre 57559.1 : US BOUBERS / US CROISETTE

Forfait de CROISETTE
BOUBERS bat CROISETTE par forfait - score 5/0.
Amende de 25 € à CROISETTE

COUPE DU TERNOIS VETERANS

Rencontre 59202.1 : RC AVESNES / SC ARTESIEN

Forfait d'AVESNES
ARTESIEN bat AVESNES par forfait - score 5/0.
Amende de 25 € à AVESNES

Rencontre 59204.1 : ES AGNY / AS BERNEVILLE

Forfait de BERNEVILLE
AGNY bat BERNEVILLE par forfait - score 5/0.
Amende de 25 € à BERNEVILLE

RESERVES NON APPUYEES – NON MOTIVEES

JOURNEES des 26 – 28 et 29 MAI 2022

COUPE SENIORS MALLEZ

Rencontre 59234.1 : NORRENT FONTES / OS ANNEQUIN (b)

Réserves non appuyées, non motivées de NORRENT FONTES
Résultat acquis sur le terrain : 3/0
Amende de 17 €

COUPE SENIORS CICA

Rencontre 59235.1 : JF MAZINGARBE (b) / OLYMPIQUE VENDIN (b)

Réserves non appuyées, non motivées de VENDIN
Résultat acquis sur le terrain : 0/3
Amende de 17 €

SENIORS D3 – GROUPE A

Rencontre 50308.2 : US HESDIGNEUL / US GONNEHEM (b)

Réserves non appuyées, non motivées d'HESDIGNEUL
Résultat acquis sur le terrain : 6/3
Amende de 17 €

Rencontre 50310.2 : US ANNEZIN / AFCLL BETHUNE (b)

Réserves non appuyées, non motivées d'ANNEZIN
Résultat acquis sur le terrain : 4/0
Amende de 17 €

SENIORS D4 – GROUPE D

Rencontre 50703.2 : FC CAMBLAIN (b) / US HOUDAIN

Réserves non appuyées, non motivées d'HOUDAIN
Résultat acquis sur le terrain : 1/5
Amende de 17 €

Rencontre 50707.2 : RC SAINS / AS TINCQUIZEL (b)

Réserves non appuyées, non motivées de SAINS
Résultat acquis sur le terrain : 3/0
Amende de 17 €

SENIORS D5 – GROUPE B

Rencontre 50835.2 : FC VERQUIGNEUL / OS ANNEQUIN (b)

Réserves non appuyées, non motivées d'ANNEQUIN
Résultat acquis sur le terrain : 2/2
Amende de 17 €

SENIORS D5 – GROUPE B

Rencontre 50837.2 : FC LA COUTURE (b) / US LESTREM (b)

Réserves non appuyées, non motivées de LA COUTURE
Résultat acquis sur le terrain : 3/2
Amende de 17 €

SENIORS D5 – GROUPE E

Rencontre 51033.2 : US MONCHY au BOIS / ES AGNY

Réserves non appuyées, non motivées d'AGNY
Résultat acquis sur le terrain : 0/4
Amende de 17 €

Rencontre 51034.2 : US BOUBERS / US CROISILLES (b)

Réserves non appuyées, non motivées de BOUBERS
Résultat acquis sur le terrain : 3/1
Amende de 17 €

Rencontre 51036.2 : AS BBV (b) / SC AUBIGNY SAVY

Réserves non appuyées, non motivées d'AS BBV
Résultat acquis sur le terrain : 0/3
Amende de 17 €
Réserves non appuyées, non motivées d'AUBIGNY SAVY
Résultat acquis sur le terrain : 0/3
Amende de 17 €

SENIORS D6 – GROUPE B

Rencontre 51165.2 : ES SAINTE CATHERINE (b) / SCF ACHICOURT

Réserves non appuyées, non motivées d'ACHICOURT
Résultat acquis sur le terrain : 0/1
Amende de 17 €

SENIORS D6 – GROUPE C

Rencontre 51234.2 : ES BULLY (c) / EC MAZINGARBE (b)

Réserves non appuyées, non motivées de BULLY
Résultat acquis sur le terrain : 4/0
Amende de 17 €

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours (2 jours pour les coupes et les brassages) à compter de la notification officielle ou de la publication de la décision contestée accompagné d'un droit d'appel et des frais de dossier de 65 euros (article 152 des Règlements Généraux du District Artois).

La Présidente de la Commission :
Nathalie COCKENPOT.

Le Secrétaire de la Commission :
Marc TINCHON.

GESTION des LITIGES SPORTIFS et ADMINISTRATIFS

Réunion du : A	Vendredi 3 juin 2022 LIEVIN
Présidente :	Mme Nathalie COCKENPOT -
Présents :	MM. Jean Luc BERNARD – Jean Pierre CERER – Anthony RINGEVAL – Marc TINCHON -
Excusé :	MM. Bernard DEJARDIN - Jacques PENNINCK -

RESERVES ET HOMOLOGATIONS - Date d'application le 7 juin 2022

Les membres de la commission licenciés dans un club, ne participent ni aux délibérations, ni aux votes concernant leurs équipes et celles évoluant dans les mêmes catégories, divisions et groupes que les leurs.

JOURNEE du 27 AVRIL 2022

U18 D4 - POULE B

24193101 – AS NEUVIREUIL/GAVRELLE – ES SAINT LAURENT (b)

Réserve d'avant match de NEUVIREUIL/GAVRELLE sur la qualification et la participation de l'ensemble des joueurs du club SAINT LAURENT FICHEUX pour le motif suivant : des joueurs du club de SAINT LAURENT FICHEUX sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.
Réserve confirmée, appuyée, recevable dans la forme.
Sur le fond, la Commission rejette cette réserve, aucun joueur de cette rencontre n'ayant participé au dernier match joué par SAINT LAURENT FICHEUX 1.
Résultat acquis sur le terrain. Score 1 – 9.
Droits conservés.

JOURNEES des 7 et 8 MAI 2022

SENIORS D2 - POULE A

23618545 – ES LAVENTIE – UC DIVION

Réclamation de LAVENTIE sur le n° 9 de DIVION, Bradley QUIQUEMPOIX, qui a participé à la rencontre alors qu'il était normalement suspendu.
Dossier transmis à la Commission de DISCIPLINE pour suite à donner.

SENIORS D3 - POULE C

23619112 – SC SAINT NICOLAS (b) – US PAS

1/ Réserve d'avant match de PAS sur la qualification et la participation de l'ensemble des joueurs du club SAINT NICOLAS pour le motif suivant : des joueurs du club de SAINT NICOLAS sont susceptibles

d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.
Réserve confirmée, appuyée, recevable dans la forme.
Sur le fond, la Commission rejette cette réserve, l'équipe 1 de SAINT NICOLAS jouait ce 8 mai à ABBEVILLE.
Résultat acquis sur le terrain. Score 6 – 2.
Droits conservés.
2/ Réserve d'avant match de PAS sur la qualification et / ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de SAINT NICOLAS pour le motif suivant : des joueurs du club SAINT NICOLAS sont susceptibles d'être inscrits sur la feuille de match plus de 3 joueurs ayant joué plus de 10 matchs avec une équipe supérieure du club SAINT NICOLAS.
Réserve confirmée, appuyée, recevable dans la forme.
Sur le fond, la Commission rejette cette réserve, aucun joueur de cette rencontre n'a participé à plus de 10 rencontres jouées par SAINT NICOLAS SC.
Résultat acquis sur le terrain. Score 6 – 2.
Droits conservés.

SENIORS D4 - POULE D

23619694 – FC CAMBLAIN (b) – RC LABOURSE (b)

Réserve d'avant match de CAMBLAIN sur la qualification et / ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de LABOURSE pour le motif suivant : des joueurs du club LABOURSE sont susceptibles d'être inscrits sur la feuille de match plus de 3 joueurs ayant joué plus de 10 matchs avec une équipe supérieure du club LABOURSE.
Réserve confirmée, appuyée, recevable dans la forme.
Sur le fond, la Commission rejette cette réserve, 2 joueurs de cette rencontre ont participé à plus de 10 rencontres jouées par LABOURSE.
Résultat acquis sur le terrain. Score 0 – 2.
Droits conservés.

SENIORS D5 - POULE A

23619827 – FC BUSNES – OLYMPIQUE BURBURE (b)

Réserve d'avant match de BUSNES sur la qualification et / ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de BURBURE pour le motif suivant : des joueurs du club BURBURE sont susceptibles d'être inscrits sur la feuille de match plus de 3 joueurs ayant joué plus de 10 matchs avec une équipe supérieure du club BURBURE O.
Réserve confirmée, appuyée, recevable dans la forme.
Sur le fond, la Commission rejette cette réserve, 1 joueur de cette rencontre a participé à plus de 10 rencontres jouées par BURBURE 1.
Résultat acquis sur le terrain. Score 1 – 4.
Droits conservés.

SENIORS D5 - POULE B

2369962 – US BEUVRY (b) – E. VERQUIN

Réserve de VERQUIN pour le motif suivant : Participation du joueur de BEUVRY Jérôme GUERIN qui évolue d'habitude en équipe première et donc a un niveau supérieur. Suspicion d'autres joueurs évoluant au niveau supérieur.
Réserve appuyée, confirmée, irrecevable car mal formulée, ne pouvant être prise en considération.
Résultat acquis sur le terrain. Score 1 – 1.
Droits conservés.

SENIORS D5 - POULE D

23620222 – FC CARVIN DYNAMO – USO LENS (b)

Réserve d'avant match de CARVIN DYNAMO sur la qualification et la participation de l'ensemble des joueurs du club LENS pour le motif suivant : des joueurs du club de LENS sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.
Réserve confirmée, appuyée, recevable dans la forme.
Sur le fond, la Commission rejette cette réserve, LENS 1 jouant le même jour (8 mai) à GRENAY.
Résultat acquis sur le terrain. Score 0 – 2.
Droits conservés.

SENIORS D5 - POULE E

23620357 – BEAUMETZ SUD ARTOIS (b) – SC ARTESIEN (b)

Réserve d'avant match de BEAUMETZ SUD ARTOIS sur la qualification et / ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de ARTESIEN pour le motif suivant : des joueurs du club ARTESIEN sont susceptibles d'être inscrits sur la feuille de match plus de 3 joueurs ayant joué plus de 10 matchs avec une équipe supérieure du club ARTESIEN.
Réserve confirmée, appuyée, recevable dans la forme.
Sur le fond, la Commission rejette cette réserve, aucun joueur de cette rencontre n'a participé à plus de 10 rencontres jouées par ARTESIEN 1.
Résultat acquis sur le terrain. Score 1 – 1.
Droits conservés.

SENIORS D6 - POULE B

23658863 – ES SAINTE CATHERINE (b) – ES SAULTY (b)

Match arrêté à la 46ème minute pour insuffisance de joueurs à SAULTY 2 sur le score de 5 - 0.
Résultat : SAINTE CATHERINE 2 – SAULTY 2 : 5 (Cinq) – 0 (Zéro).
Amende de 14 € à SAULTY 2 *(1er match arrêté)*

23658866 – OF ARRAS (b) – US RIVIERE (b)

Match arrêté à la 65ème minute pour insuffisance de joueurs à RIVIERE 2 sur le score de 8 - 0.
Résultat : ARRAS 2 – RIVIERE 2 : 8 (Huit) – 0 (Zéro).
Amende de 14 € à RIVIERE 2 *(1er match arrêté)*

SENIORS D6 - POULE D

23659125 – FC AVION REPUBLIQUE (b) – FC ANNAY (b)

Réclamation de ANNAY sur l'ensemble de l'équipe AVION REPUBLIQUE 2 au motif que ces joueurs sont susceptibles d'avoir participé au dernier match de l'équipe supérieure du week-end dernier.
Réclamation ne pouvant être prise en considération car mal formulée.
Résultat acquis sur le terrain. Score 7 – 2.
Droits conservés.

SENIORS D7 - POULE A

23799937 – ES FICHEUX (b) – AS MAROEUIL (b)

Réserve d'avant match de MAROEUIL sur la qualification et la participation de l'ensemble des joueurs du club FICHEUX pour le motif suivant : des joueurs du club de FICHEUX sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.
Réserve confirmée, appuyée, recevable dans la forme.
Après contrôle de la feuille de match SENIORS D6 – Poule B « FICHEUX 1 – SAULTY 2 » du 5 mai 2022, 7 joueurs y figurent et ont participé.

La Commission donne match perdu par pénalité à FICHEUX sur le score de 0 – 0 (3 points à MAROEUIL, 0 point à FICHEUX).
Droits remboursés à MAROEUIL.
Amende de 80 € à FICHEUX.

U15 D2 - POULE B

24195847 – FC CAMBLAIN – COS MARLES

Réclamation de CAMBLAIN portant sur le fait de la présence de Monsieur Francky ROBBE, dirigeant de l'équipe de MARLES les MINES, dans le vestiaire de Monsieur l'arbitre, ayant même rempli la tablette pour la FMI, ainsi que présence dans les vestiaires des joueurs, alors que celui-ci est suspendu pour toute compétition pour une durée de 5 mois.
Dossier transmis à la Commission de DISCIPLINE pour suite à donner.

U17 DISTRICT - POULE A

24346273 – AS PTT ARRAS – USSM LOOS

Courrier de LOOS concernant la feuille de match établie à l'issue de la rencontre.
A la lecture du rapport de l'arbitre, la feuille de match papier a été établie sans problème avant la rencontre.
Dossier classé sans suite.
Résultat acquis sur le terrain. Score 4 – 3.

JOURNEES des 14 et 15 MAI 2022

SENIORS D2 - POULE A

23618554 – US NOEUX (b) / AS TINCQUIZEL

Réserve d'avant match de TINCQUIZEL pour le motif suivant : suspicion de participation de plus de 3 joueurs ayant fait plus de 10 matchs en équipe supérieure.
Réserve confirmée, appuyée, irrecevable car mal formulée, ne pouvant être prise en considération.
Réserve transformée en réclamation, confirmée, appuyée, recevable sur la qualification et / ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de NOEUX pour le motif suivant : Participation au cours des 5 dernières journées de championnat de plus de 3 joueurs du club NOEUX ayant effectivement joué tout, ou partie de plus de 10 matchs avec une équipe supérieure.
Sur le fond, la Commission rejette cette réserve, 1 joueur de cette rencontre a participé à plus de 10 rencontres jouées par NOEUX 1.
Résultat acquis sur le terrain. Score 7 – 0.
Droits conservés

SENIORS D3 - POULE C

23619116 – JS ECOURT (b) – FC CAMBLAIN

Réserve d'avant match de CAMBLAIN sur la qualification et / ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de ECOURT pour le motif suivant : des joueurs du club ECOURT sont susceptibles d'être inscrits sur la feuille de match plus de 3 joueurs ayant joué plus de 10 matchs avec une équipe supérieure du club ECOURT.
Réserve confirmée, appuyée, recevable dans la forme.
Sur le fond, la Commission rejette cette réserve, aucun joueur de cette rencontre n'a participé à plus de 10 rencontres jouées par ECOURT 1.
Résultat acquis sur le terrain. Score 2 – 2.
Droits conservés.

SENIORS D5 - POULE D

23620228 – US COURCELLES (b) – AOSC SALLAUMINES

Réclamation de SALLAUMINES sur la participation de l'ensemble des joueurs du club de COURCELLES pour le motif suivant : Ces joueurs sont susceptibles d'être plus de 3 à avoir joué plus de 10 rencontres officielles avec une équipe supérieure de leur club, alors que pour les 5 dernières rencontres de championnat le règlement n'en autorise que 3.
Réclamation confirmée, appuyée, recevable dans la forme.
Après vérification, 4 joueurs de COURCELLES ont plus de matches en équipe supérieure, la Commission donne match perdu par pénalité à COURCELLES US sur le score de 0 – 0 (0 point aux 2 équipes).
Droits remboursés.
Amende de 80 € à COURCELLES.

SENIORS D5 - POULE E

23620362 – SC ARTESIEN (b) – SC AUBIGNY SAVY

Réserve d'avant match de AUBIGNY SAVY sur l'ensemble de l'équipe de l'effectif du club recevant (ARTESIEN) dont la participation de certains en équipe première habituellement peuvent être appelé aujourd'hui pour cette rencontre.
Réserve confirmée, appuyée, irrecevable car mal formulée, ne pouvant être prise en considération.
Réserve transformée en réclamation, confirmée, appuyée, recevable sur la participation de plus de 3 joueurs inscrits sur la feuille de match ayant effectué plus de 10 matchs en équipe supérieure.
Sur le fond, la Commission rejette cette réserve, 1 joueur de cette rencontre a participé à plus de 10 rencontres jouées par ARTESIEN 1.
Résultat acquis sur le terrain. Score 6 - 4.
Droits conservés.

SENIORS D6 - POULE A

23658740 – AS COURRIERES (b) – STADE HENIN (b)

Réclamation de HENIN sur la qualification et / ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de COURRIERES 2 pour le motif suivant : des joueurs de COURRIERES 2 sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain en l'occurrence COURRIRES 1.
Réclamation confirmée, appuyée, recevable dans la forme.
Après vérification de la feuille de match SENIORS D3 B « COURRIERES 1 – VENDIN 1 » du 8 mai 2022, 7 joueurs de COURRIERES y figurent et y ont participé.
La Commission donne match perdu par pénalité à COURRIERES sur le score de 0 – 2 *(*0 point à COURRIERES, 1 point à HENIN.).
Droits remboursés.
Amende de 80 € à COURRIERES.

SENIORS D6 - POULE C

23659000 – AEP VERDREL – ES BULLY (c)

Réclamation de VERDREL sur la qualification et la participation de l'ensemble de l'ES BULLY.
Pour le motif suivant : Participation de plusieurs joueurs ayant effectivement joué tout ou en partie plus de 10 rencontres avec l'une des équipes supérieures.
Réclamation confirmée, appuyée, recevable dans la forme.
Sur le fond, la Commission rejette cette réclamation, 1 joueur de cette rencontre a participé à plus de 10 rencontres jouées par BULLY ES 1 et 2.
Résultat acquis sur le terrain. Score 1 – 4.
Droits conservés

SENIORS D6 - POULE D

23659136 – CS LIEVIN DIANA (c) – CSAL SOUCHEZ (b)

Réserve d'avant match de SOUCHEZ pour le motif suivant : Sur la totalité de l'équipe adverse pour le motif plus de 3 joueurs ont participé à plus de 10 matches en équipe supérieure.
Réserve confirmée, appuyée, irrecevable car mal formulée, ne pouvant être prise en considération.
Résultat acquis sur le terrain. Score 1 – 1.
Droits conservés.

SENIORS D6 - POULE E

23659266 – US SAINT POL (c) – AS CAUCHY

1/ Réserve d'avant match de CAUCHY sur la qualification et la participation de l'ensemble des joueurs du club SAINT POL pour le motif suivant : des joueurs du club de SAINT POL sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.
Réserve confirmée, appuyée, recevable dans la forme.
Sur le fond, la Commission rejette cette réserve, aucun joueur de cette rencontre n'ayant participé au dernier match joué par SAINT POL 2, SAINT POL 1 jouant le lendemain.
Résultat acquis sur le terrain. Score 1 – 0.
Droits conservés.
2/ Réserve d'avant match de CAUCHY sur la qualification et / ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de SAINT POL pour le motif suivant : des joueurs du club SAINT POL sont susceptibles d'être inscrits sur la feuille de match plus de 3 joueurs ayant joué plus de 10 matchs avec une équipe supérieure du club SAINT POL.
Réserve confirmée, appuyée, recevable dans la forme.
Sur le fond, la Commission rejette cette réserve, 3 joueurs de cette rencontre ont participé à plus de 10 rencontres jouées par SAINT POL 1 et 2.
Résultat acquis sur le terrain. Score 1 – 0.
Droits conservés

SENIORS D6 - POULE F

23659395 – US HAM – US ANNEZIN (b)

Réserve d'avant match de HAM sur la qualification et la participation de l'ensemble des joueurs du club ANNEZIN pour le motif suivant : des joueurs du club de ANNEZIN sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain
Réserve confirmée, appuyée, recevable dans la forme.
Après vérification de la feuille de match SENIORS D3 A « AIX 1 – ANNEZIN 1 » du ; 8 mai 2022, 2 joueurs de ANNEZIN y figurent et y ont participé.
La Commission donne match perdu par pénalité à ANNEZIN US sur le score de 1 – 0.
Droits remboursés.
Amende de 80 € à ANNEZIN.

U15 D4 - POULE F

24196951 – AFC LIBERCOURT – US COURCELLES US

Réserve technique de COURCELLES non confirmée, non appuyée, non recevable.
Résultat acquis sur le terrain. Score 2 – 5.
Droits conservés

VETERANS A 7 – POULE A (SAMEDI)

23820359 – US SAINT POL – AFCLL BETHUNE

Suite au courrier de SAINT POL concernant une demande de dérogation au près du club de BETHUNE, due à ces terrains occupés par les championnats jeunes, la Commission ne peut qu'acter la demande qui n'a pas été acceptée par BETHUNE. Le match est resté programmé à l'heure initiale.
La Commission donne match perdu par forfait à SAINT POL US sur le score de 0 – 5.
Amende de 15 € à SAINT POL *(1er forfait).*

JOURNEES des 21 et 22 MAI 2022

SENIORS D4 - POULE A

23619308 – SC FOUQUIERES – ES ANZIN (b)

Réserve d'avant match de FOUQUIERES pour le motif suivant : de plus de 3 joueurs qui ont participé à plus de 10 matches en équipe supérieure.
Réserve confirmée, appuyée, irrecevable car mal formulée, ne pouvant être prise en considération.
Réserve transformée en réclamation, confirmée, appuyée, recevable sur la participation de l'ensemble des joueurs du club de ANZIN pour le motif suivant : Les joueurs du club de l'ES ANZIN 2 sont susceptibles d'être plus de 3 à avoir joué plus de 10 rencontres officielles avec une équipe supérieure de leur club alors que pour les dernières rencontres de championnat n'en autorise que 3.
Sur le fond, la Commission rejette cette réserve, 1 joueur de cette rencontre a participé à plus de 10 rencontres jouées par ANZIN 1.
Résultat acquis sur le terrain. Score 0 – 1.
Droits conservés.

SENIORS D4 - POULE B

23619445 – RC AVESNES – AS VALLEE TERNOIDE

Match arrêté à la 46ème minute pour insuffisance de joueurs à VALLEE TERNOISE 1 sur le score de 2 - 2.
Résultat : AVESNES 1 – VALLEE TERNOISE 1 : 2 (Deux) – 0 (Zéro).
Amende de 20 € à VALLEE TERNOISE AS 1 (1er match arrêté)

SENIORS D4 - POULE D

23619707 – ESD ISBERGUES (b) – FC CAMBLAIN (b)

Réserve d'avant match de CAMBLAIN sur la qualification et / ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de ISBERGUES pour le motif suivant : des joueurs du club ISBERGUES sont susceptibles d'être inscrits sur la feuille de match plus de 3 joueurs ayant joué plus de 10 matchs avec une équipe supérieure du club ISBERGUES.
Réserve confirmée, appuyée, recevable dans la forme.
Sur le fond, la Commission rejette cette réserve, 2 joueurs de cette rencontre ont participé à plus de 10 rencontres jouées par ISBERGUES 1.
Résultat acquis sur le terrain. Score 7 – 1.
Droits conservés.

23619708 – AS TINCQUIZEL (b) – AS BARLIN

1/ Réclamation de BARLIN sur la qualification et la participation de l'ensemble de l'équipe de TINCQUES d'aligner plus de 3 joueurs ayant fait plus de 10 matches en équipe A.
Réclamation confirmée, appuyée, recevable dans la forme.
Sur le fond, la Commission rejette cette réserve, 2 joueurs de cette rencontre ont participé à plus de 10 rencontres jouées par TINCQUIZEL 1.
Résultat acquis sur le terrain. Score 1 – 0.
Droits conservés.
2/ Réclamation de BARLIN : Ils sont susceptibles d'avoir aligné des joueurs de leurs équipes à celle-ci ne jouant pas le 22 mai 2022.

Réclamation confirmée, appuyée, irrecevable car mal formulée.
Résultat acquis sur le terrain. Score 1 – 0.
Droits conservés.

SENIORS D5 - POULE A

23619839 – UC DIVION (b) – OLYMPIQUE BURBURE (b)

1/ Réserve d'avant match de BURBURE sur la qualification et / ou la participation plus de 3 joueurs de l'équipe de DIVION ayant effectué plus de 10 matches avec l'équipe hiérarchiquement supérieure.
Réserve confirmée, appuyée, irrecevable car mal formulée, ne pouvant être prise en considération.
Réserve transformée en réclamation, confirmée, appuyée, recevable sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de DIVION pour le motif suivant : sont susceptibles d'être inscrits plus de 3 joueurs ayant joué plus de 10 matches avec une équipe supérieure du club de DIVION.
Sur le fond, la Commission rejette cette réserve, 2 joueurs de cette rencontre ont participé à plus de 10 rencontres jouées par DIVION 1.
Résultat acquis sur le terrain. Score 5 - 2.
Droits conservés
2/ Réclamation de BURBURE sur la qualification et la participation de l'ensemble des joueurs du club de DIVION pour le motif suivant : des joueurs du club de DIVION sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.
Réclamation recevable dans la forme pouvant être prise en considération.
Sur le fond, la Commission rejette cette réserve, aucun joueur de cette rencontre n'ayant participé au dernier match joué par DIVION 1.
Résultat acquis sur le terrain. Score 5 – 2.
Droits conservés.

SENIORS D5 - POULE D

23620234 – AOSC SALLAUMINES – USO LENS (b)

1/ Réserve d'avant match de SALLAUMINES non confirmée, non appuyée, non recevable.
Résultat acquis sur le terrain. Score 1 – 6.
Droits conservés.
2/ Réclamation de SALLAUMINES sur la participation de l'ensemble des joueurs du club de LENS 2 pour le motif suivant : ces joueurs sont susceptibles d'être plus de 3 à avoir joué plus de 10 rencontres officielles avec une équipe supérieure de leur club, alors que pour les 5 dernières rencontres de championnat le règlement n'en autorise que 3.
Réclamation recevable dans la forme pouvant être prise en considération.
Sur le fond, la Commission rejette cette réserve, 3 joueurs de cette rencontre ont participé à plus de 10 rencontres jouées par LENS 1.
Résultat acquis sur le terrain. Score 1 – 6.
Droits conservés.

23620236 – FC CARVIN DYNAMO – ASSB OIGNIES (c)

Réserve d'avant match de CARVIN DYNAMO sur la qualification et la participation de l'ensemble des joueurs du club OIGNIES pour le motif suivant : des joueurs du club de OIGNIES sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.
Réserve confirmée, appuyée, recevable dans la forme
Après vérification de la feuille de match SENIORS D2 C « COURCELLES 1 – OIGNIES 2 » du 8 mai 2022, 1 joueur de OIGNIES y figure et y a participé.
La Commission donne match perdu par pénalité à OIGNIES ASSB 3 sur le score de 2 – 0.
Droits remboursés.
Amende de 80 € à OIGNIES.

SENIORS D5 - POULE E

23620368 – US PAS (b) – US MONCHY au BOIS (b)

1/ Réserve d'avant match de PAS en ARTOIS sur la qualification et la participation de l'ensemble des joueurs du club MONCHY au BOIS pour le motif suivant : des joueurs du club de MONCHY au BOIS sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain

Réserve confirmée, appuyée, recevable dans la forme.

Après vérification de la feuille de match SENIORS D2 C « EVIN 1 – MONCHY au BOIS 1 » du 15 mai 2022, 3 joueurs de MONCHY au BOIS y figurent et y ont participé.

La Commission donne match perdu par pénalité à MONCHY au BOIS US sur le score de 2 – 0.

Droits remboursés.

Amende de 80 € à MONCHY au BOIS.

2/ Réserve d'avant match de PAS en ARTOIS sur la qualification et / ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de MONCHY au BOIS pour le motif suivant : des joueurs du club MONCHY au BOIS sont susceptibles d'être inscrits sur la feuille de match plus de 3 joueurs ayant joué plus de 10 matchs avec une équipe supérieure du club MONCHY au BOIS.

Réserve confirmée, appuyée, recevable dans la forme.

Sur le fond, la Commission rejette cette réserve, 1 joueur de cette rencontre a participé à plus de 10 rencontres jouées par MONCHY au BOIS 1.

Droits conservés.

SENIORS D6 - POULE F

23659403 – US ANNEZIN (b) – ES LAVENTIE (b)

1/ Réserve d'avant match de ANNEZIN pour le motif suivant : Sur le nombre de match supérieur à 10 joués en équipe supérieure.

Réserve confirmée, appuyée, irrecevable car mal formulée.

Droits conservés.

2/ Réserve d'avant match de ANNEZIN sur la qualification et la participation de l'ensemble des joueurs du club LAVENTIE pour le motif suivant : des joueurs du club de LAVENTIE sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

Réserve confirmée, appuyée, recevable dans la forme.

Après vérification de la feuille de match SENIORS D2 B « LAVENTIE 1 – DIVION » 4 joueurs y figurent et y ont participé.

La Commission donne match perdu par pénalité à LAVENTIE 2 sur le score de 1 – 0.

Droits remboursés.

Amende de 80 € à LAVENTIE.

23659406 – FC BUSNES (b) – FC HINGES (b)

Match arrêté à la 13ème minute pour insuffisance de joueurs à BUSNES 2 sur le score de 0 - 4.

Résultat : BUSNES 2 – HINGES 2 : 0 (Zéro) – 4 (Quatre).

Amende de 14 € à BUSNES FC 2 (1er match arrêté).

SENIORS D7 - POULE E

23801988 – US LAPUGNOY – NORRENT FONTES (b)

Match arrêté à la 55ème minute pour insuffisance de joueurs à NORRENT 2 sur le score de 3 - 0.

Résultat : LAPUGNOY 2 – NORRENT 2 : 3 (Trois) – 0 (Zéro)

Amende de 14 € à NORRENT 2 (1er match arrêté)

SENIORS D7 - POULE F

23802121 – JS BOURECQ (b) – AS CAUCHY (b)

1/ Réserve d'avant match de CAUCHY sur la qualification et la participation de l'ensemble des joueurs du club BOURECQ pour le motif suivant : des joueurs du club de BOURECQ sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.
Réserve confirmée, appuyée, recevable dans la forme.
Après vérification de la feuille de match SENIORS D7 E « BOURECQ 1 – LAPUGNOY 2 » du 8 mai 2022, 6 joueurs y figurent et y ont participé.
La Commission donne match perdu par pénalité à BOURECQ JS sur le score de 0 – 1.
Droits remboursés.
Amende de 80 € à BOURECQ.
2/ Réserve d'avant match de CAUCHY pour le motif suivant : 3 joueurs de l'équipe supérieure ont fait plus de 10 matches en équipe première.
Réserve confirmée, appuyée, irrecevable car mal formulée, ne pouvant être prise en considération.
Réserve transformée en réclamation, confirmée, appuyée, recevable sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de BOURECQ susceptibles d'avoir plus de 3 joueurs ayant joué plus de 10 rencontres officielles en équipe supérieure alors que pour les 5 dernières rencontres de championnat le règlement n'en autorise que 3.
Réclamation recevable dans la forme pouvant être prise en considération.
Sur le fond, la Commission rejette cette réclamation, aucun joueur de cette rencontre n'a participé à plus de 10 rencontres jouées par BOURECQ 1.
Droits conservés

U18 D1

24192098 – ES ANZIN – ES SAINT LAURENT

Observation d'après match de SAINT LAURENT sur un joueur de ANZIN concernant son test COVID passé le jour même à midi (négatif) sauf qu'il a fait un autotest au lieu d'un antigénique ce qui n'est pas règlementaire par rapport au protocole sanitaire.
A la date de la rencontre, les contrôles des pass sanitaires n'étaient plus obligatoires.
Dossier classé sans suite.

JOURNEES des 28 et 29 MAI 2022

SENIORS D3 - POULE A

23618993 – AS SAILLY LABOURSE – USO BRUAY (B)

Match arrêté à la 88ème minute pour insuffisance de joueurs à SAILLY LABOURSE sur le score de 1 – 2.
Résultat : SAILLY LABOURSE 1 – BRUAY 2 : 0 (Zéro) – 2 (Deux)
Amende de 20 € à SAILLY LABOURSE 1 *(1er match arrêté)*

SENIORS D3 - POULE B

23618993 – CAR. BILLY MONTIGNY (b) – FC ANNAY

Réserve d'avant match de ANNAY sur la qualification et la participation de l'ensemble des joueurs du club BILLY MONTIGNY C. pour le motif suivant : des joueurs du club de BILLY MONTIGNY C. sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.
Réserve confirmée, appuyée, recevable dans la forme.
Sur le fond, la Commission rejette cette réserve, BILLY MONTIGNY C. 1 jouant le même jour à CALONNE FC (R3 B).
Résultat acquis sur le terrain. Score 4 – 2.
Droits conservés.

SENIORS D4 - POULE A

23619316 – SCPP WINGLES (b) – SC FOUQUIERES

Réserve d'avant match de FOUQUIERES pour le motif suivant : Participation de plus de 3 joueurs ayant participé à plus de 10 matches en équipe supérieure.
Réserve transformée en réclamation, confirmée, appuyée, recevable sur la participation de l'ensemble des joueurs du club de WINGLES 2 pour le motif suivant : Les joueurs de WINGLES 2 sont susceptibles d'être plus de 3 à avoir joué plus de 10 rencontres officielles avec une équipe supérieure de leur club, alors que pour les 5 dernières rencontres de championnat, le règlement n'en autorise que 3.
Sur le fond, la Commission rejette cette réserve, 3 joueurs de cette rencontre ont participé à plus de 10 rencontres jouées par WINGLES 1.
Résultat acquis sur le terrain. Score 4 - 1.
Droits conservés.

SENIORS D6 - POULE D

23659144 – CS LIEVIN DIANA (c) – US CHTS AVION (b)

Match arrêté à la 59ème minute pour insuffisance de joueurs à AVION CHTS sur le score de 10 – 1.
Résultat : LIEVIN DIANA 3 – AVION CHTS 2 : 10 (Dix) – (Zéro).
Amende de 14 € à AVION CHTS (*1er match arrêté)*

23658880 – OF ARRAS (b) – ES SAULTY (b)

Match arrêté à la 35ème minute pour insuffisance de joueurs à SAULTY sur le score de 1 – 0.
Résultat : ARRAS 2 – SAULTY 2 : 1 (Un) – (Zéro).
Amende de 28 € à SAULTY (2ème match arrêté)

SENIORS D7 - POULE A

23799954 – ES AGNY (b) – FC DAINVILLE (b)

Réserve d'avant match de AGNY sur la qualification et / ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de DAINVILLE pour le motif suivant : sont susceptibles d'être inscrits sur la feuille de match plus de 3 joueurs ayant joué plus de 10 matchs avec une équipe supérieure du club DAINVILLE.
Réserve confirmée, appuyée, recevable dans la forme.
Sur le fond, la Commission rejette cette réserve, 3 joueurs de cette rencontre ont participé à plus de 10 rencontres jouées par DAINVILLE 1.
Droits conservés

23799956 – ES VAL SENSEE VIS (b) – AS BAILLEUL (b)

Réserve d'avant match de VAL SENSEE VIS sur la qualification et la participation de l'ensemble des joueurs du club BAILLEUL pour le motif suivant : des joueurs du club de BAILLEUL sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.
Réserve confirmée, appuyée, recevable dans la forme.
Après vérification de la feuille de match SENIORS D5 C « HABARCQ 2 – BAILLEUL 1 » du 22 mai 2022, 2 joueurs y figurent et y ont participé.
La Commission donne match perdu par pénalité à BAILLEUL AS sur le score de 2 – 0.
Droits remboursés.
Amende de 80 € à BAILLEUL.

SENIORS D7 - POULE C

23801729 – SC FOUQUIERES (b) – SC SAINT NICOLAS (c)

1/ Réserve d'avant match de SAINT NICOLAS non appuyée, non confirmée non recevable.
Résultat acquis sur le terrain. Score 3 – 1.
Droits conservés.
2/ Réclamation de SAINT NICOLAS sur la totalité des joueurs de FOUQUIERES susceptibles d'avoir joué au moins 10 matches avec l'une de leur équipe supérieure.

Réclamation mal formulée ne pouvant être prise en considération.
Résultat acquis sur le terrain. Score 3 – 1.
Droits conservés.

SENIORS D7 - POULE E

23801992 – FC LILLERS (c) – US LAPUGNOY (b)

Match arrêté à la 45ème minute pour insuffisance de joueurs à LAPUGNOY sur le score de 2 – 0.
Résultat : LILLERS 3 – LAPUGNOY 2 : 2 (Deux) – 0 (Zéro).
Amende de 14 € à LAPUGNOY US 1 *(*1er match arrêté)

23801997 – DR LAMBRES – RC BRUAY (b)

Réserve d'avant match de LAMBRES sur la qualification et la participation de l'ensemble des joueurs du club de BRUAY susceptibles de faire jouer plus de 3 joueurs ayant participé à plus de 10 matchs en équipe supérieure.
Sur le fond, la Commission rejette cette réclamation, aucun joueur de cette rencontre n'a participé à plus de 10 rencontres jouées par BRUAY 1.
Résultat acquis sur le terrain. Score 5 – 7.
Droits conservés

U18 D4 - POULE D

24193255 – ESD ISBERGUES (b) – ES LABEUVRIERE

Notification de changement de terrain envoyé hors délai.
Absence de l'équipe de ISBERGUES 2 au coup d'envoi.
La Commission donne match perdu par forfait à ISBERGUES ESD 2 sur le score de 0 – 5.
Amende de 15 € à *ISBERGUES (1er forfait).*

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours (2 jours pour les matchs de coupe ou brassage) à compter de la notification officielle ou de la publication de la décision contestée accompagné d'un droit d'appel et des frais de dossier de **65 euros** (article 152 des Règlements Généraux du District Artois).

La Présidente de la commission
Nathalie COCKENPOT

Le Secrétaire
Marc TINCHON

TOURNOIS et RASSEMBLEMENTS HOMOLOGUES

3 juin	ESP. CALONNE LIEVIN	Vétérans
5 juin	Esp. CALONNE LIEVIN	U10/U11 – U12/U13
6 juin	Esp. CALONNE LIEVIN	U14/U15
11 juin (matin)	JF GUARBECQUE	U6/U7
	FC TORTEQUENNE	U6/U7 – U8/U9
11 juin (après midi)	JF GUARBECQUE	U8/U9
	FC TORTEQUENNE	U10/U11
11 juin	US VERMELLES	U16 F à 11
	AS FREVENT	U11 – U13
	OLYMPIQUE LIEVIN	U10/U11
	AS BREBIERES	U10/U11
	SC ARTESIEN	U10/U11
	USO MEURCHIN	U12 F/U13 F
	ES ANZIN	U10/U11
12 juin	FC TORTEQUENNE	U18
	OLYMPIQUE LIEVIN	U9 à 8 – U12 à 11
	SC ARTESIEN	U12/U13
	ASSB OIGNIES	U16
	AS BREBIERES	U14/U15
	USO MEURCHIN	U17/U18
	ES ANZIN	U12/U13

Journée festive à LOOS en GOHELLE le 4 juin : U6/U7 – U8/U9 – U10/U11 – U12/U13

Tournois et rassemblements homologués sous réserve du bon déroulement des championnats.